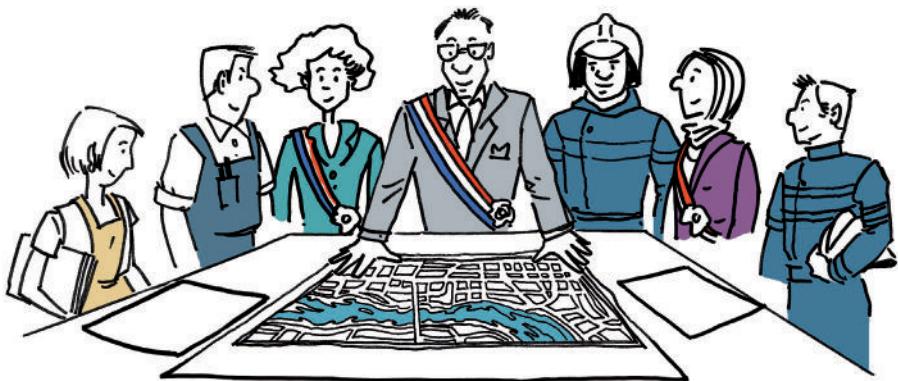


# Le réseau ToCo

## « Tous Concepteurs ! »

Ce réseau technique animé par le CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation), en partenariat avec le GIP EPAU (Groupement d'Intérêt Public Europe des Projets Architecturaux et Urbains), rassemble les acteurs de l'aménagement et de la prévention des risques - collectivités, architectes, urbanistes, paysagistes, aménageurs, etc - pour monter en compétences ensemble sur la conception de projets innovants et résilients en zones inondables.



« Tous Concepteurs ! » (ToCo) rappelle que l'acte de concevoir un projet urbain ou paysager est l'affaire de tous. C'est d'autant plus vrai dans les territoires inondables, où le jeu collectif est la condition sine qua non de la réussite.

Ensemble, innovons pour rendre les territoires inondables plus résilients !



## Pourquoi ce réseau ?

Le foncier est devenu rare et complexe, et le besoin de densification va augmenter les enjeux en zone inondable. **Comment ne pas reporter les risques sur la gestion de crise et le système assurantiel ?**

Les nouvelles opérations de **renouvellement urbain** et le déploiement de **solutions fondées sur la nature** sont une opportunité pour **réduire la vulnérabilité des territoires** mais sait-on la caractériser ?

Les **règles et outils de planification** évoluent mais savons-nous nous en servir ?

C'est pour aider le binôme « collectivités et concepteurs » à monter en compétence ensemble et à innover sur ces sujets que les élus du CEPRI ont créé ce réseau en partenariat avec le GIP EPAU.



## Pourquoi nous rejoindre ?

Pour participer à un dialogue constructif :

- Partager et s'inspirer de retours d'expériences de projets réalisés en France et à l'international, et de méthodes pour que ces projets aboutissent (financement, animation, outils, etc.)
- Comprendre les rôles, missions, enjeux et besoins de chacun pour mieux s'articuler dans l'opérationnel
- Monter en compétences collectivement et innover ensemble pour favoriser un aménagement durable et résilient
- Mieux appréhender la diversité des risques d'inondations et des situations à enjeux dans les territoires



# Comment fonctionne ToCo ?

- Des réunions d'échanges :
  - > Présentations, débats, innovations sur des sujets techniques
  - > Un projet à la une
  - > Une démarche inspirante



L'opportunité pour tous de montrer son savoir-faire en matière de projets résilients !



L'occasion pour une collectivité de partager son questionnement sur des sites complexes pour lesquels le choix de la démarche est difficile !

Mais aussi :

- **Une visite de terrain** par an
- **Un.e animateur.ice CEPRI** qui répond à vos questions



## De quoi va-t-on parler ?

- Comment **adapter** des quartiers existants inondables de façon durable et résiliente ?
- Comment **concilier attractivité** d'un projet et **réduction de vulnérabilité** du territoire ?
- Comment faire adhérer à la **charte** des quartiers résilients ?
- Quels leviers pour déployer un système de **solutions fondées sur la nature** ?
- Comment **anticiper le relèvement** du territoire suite à une inondation dès la conception ?
- Que nous apporte la nouvelle approche du **décret de 2019** sur les **PPRI** ?
- Comment **compléter** les dispositifs réglementaires existants pour plus d'efficacité ?
- Quels **outils et financements** mobiliser pour répondre aux enjeux de l'adaptation ?
- Comment faire en sorte que **tous les acteurs** d'un projet d'aménagement **s'approprient les connaissances sur le risque** ?
- Etc...



## S'abonner au réseau

Si votre structure est...

**... une collectivité territoriale avec fiscalité propre**

Moins de 100 000 habitants - **500 € (250 €\*)**

Entre 100 000 et 250 000 habitants - **1 000 € (500 €\*)**

Entre 250 000 et 500 000 habitants - **2 000 € (1 000 €\*)**

Plus de 500 000 habitants - **3 000 € (1 500 €\*)**

**... une collectivité territoriale sans fiscalité propre**

0 à 250 000 € de budget de fonctionnement - **500 € (250 €\*)**

250 000 € à 1 million d'euros - **1 000 € (500 €\*)**

De 1 million d'euros à 10 millions d'euros - **2 000 € (1 000 €\*)**

Plus de 10 millions d'euros - **3 000 € (1 500 €\*)**

**... une agence ou un bureau d'études techniques - 100 € la 1<sup>ère</sup> année.**

Architecte, Paysagiste, Urbaniste, Ingénieur, ...

**... une association locale - 1 000 €**

Agence d'urbanisme, Agence Technique Départementale, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, ...

**... une association nationale, une fédération professionnelle ou un ordre - 3 000 €**

**... un aménageur, un assureur - 3 000 €**

**... une DDT(M) ou une DREAL - 3 000 €**

**... un Ministère - 3 000 €**

\* Tarif réduit si la structure est adhérente à l'association CEPRI.

